

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1897

30 septembre 2009

SOMMAIRE

ABN AMRO Multi-Manager Funds	91043	M.A.V.J. S. à r.l.	91048
Astut Azur S.A.	91028	Mikado Management S.A.	91013
Autonomy II C	91033	"Mikado Management S.A.H."	91013
Boutique du Monde S.A.	91050	Millilux S.à r.l.	91046
Boutique Tiers Monde	91050	Monaghan Investments S.à r.l.	91043
Bridge Development Corp II S.A.	91042	Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl	91019
Bridge Development Corp II S.A.	91042	Pharaon S.A.	91024
Bridge Development Corp II S.A.	91033	Pradel S.A.	91044
BTM Foot International S.A.	91044	ProLogis Spain XIV S.à r.l.	91018
Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	91054	ProLogis Spain XVIII S.à r.l.	91042
Colle Développement S.A.	91046	ProLogis Spain XVI S.à r.l.	91033
Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A.	91044	ProLogis Spain XV S.à r.l.	91028
Crolux Shipping Co S.A.	91045	Quanton Funding S.à r.l.	91019
E-Carat SA	91046	Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A.	91019
Eliu S.A.	91010	Robex Business A.G.	91010
Entomos S.A.	91053	Robex S.A.Holding	91010
Etab Engineering GmbH	91053	Sloop S.A.	91028
Etimine S.A.	91042	Socotec Luxembourg	91056
Forester S.A.	91048	South Wind Chartering S.A.	91045
Gestimma S.A.	91010	Stemel Holding S.A.	91048
Hoffmann Investment S.A.	91050	Terminator IP S.A.	91052
Horizon Finance S.A.	91049	Tin Tin S.A.	91019
KPI Residential Property 16 S.à r.l.	91047	Tlux Participations S.A.	91010
LASC International Investment S.à r.l. ...	91041	United Patrimonium S.A.	91053
Le Domaine S.à r.l.	91047	Valbay International S.A.	91036
Loizelle SA	91035	White Mountains International S.à r.l. ...	91056
LSF5 Lux Investments S.à r.l.	91016	White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	91028
Luxreno Sàrl	91045	Wonder-Invest S.A.	91047

Tlux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.278.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TLUX PARTICIPATIONS S.A.
Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117503/12.

(090141478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Eliu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 137.147.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELIU S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117505/12.

(090141475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Gestimma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.034.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTIMMA S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009117506/12.

(090141473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Robex Business A.G., Société Anonyme,

(anc. Robex S.A.Holding).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 19.555.

Im Jahre zweitausend und neun, den dreissigsten Juli,
Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER mit Amtssitz in Redingen/Attert,

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes TAEWAE S.A.H., mit Sitz in Luxembourg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.504,
hier vertreten durch Herrn Roy REDING, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Die vorbezeichnete Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als einziger Aktionär der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes

ROBEX S.A. HOLDING

mit Sitz in Luxembourg, 11a Boulevard Prince Henri,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer RCSB 19.555,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André PROST mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Juli 1982,

veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, im Jahre 1982, Nummer 225, Seite 10.771.

Die vorbenannte einzige Gesellschafterin erklärt andurch eine Hauptversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Roy REDING, welcher als Schriftführer Frau Helena RAMOS bestimmt.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Roy REDING.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. Aus einer durch die Gesellschafterin beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

Die Originalvollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

II. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Abänderung des Gesellschaftszwecks und die sich daraus ergebende Abänderung des Artikel 2 der Satzung
2. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in die neue Bezeichnung "ROBEX BUSINESS A.G." und die sich daraus ergebende Abänderung des Artikel 1 erster Satz der Satzung.
3. Abänderung Artikel 4 der Satzung gemäss nachstehendem Wortlaut
4. Feststellung durch die Generalversammlung dass sich sämtliche Aktien in Besitz einer einzigen Person befinden
5. Abberufung sämtlicher Verwalter sowie des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und des Kontenkommissars.
6. Ernennung von Herrn Roy REDING, geboren am 17. Juli 1965 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, zum alleinigen Verwalter auf unbestimmte Zeit
7. Verlegung des Gesellschaftssitzes an die neue Adresse gelegen in L-1330 Luxemburg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.
8. Verschiedenes

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt einstimmig dass die Gesellschaftszweck der Gesellschaft ab dem heutigen Tage wie folgt abgeändert wird:

Die Gesellschaft hat als Gesellschaftszweck die Forschung in allen wissenschaftlichen Bereichen, die direkt oder indirekt mit Umwelttechnologien zusammenhängt sowie die daraus folgende Erwirkung von Patentrechten, Markenrechten, Geschmacks- oder Gebrauchsmuster oder alle anderen Arten von geistigem Eigentum; der Erwerb aller Arten von geistigem Eigentum in dem gleichen Bereich.

Die Gesellschaft hat desweiteren als Gesellschaftszweck den Vertrieb von Gerätschaften, Projektierung von Energieanlagen aller Art im Bereich der Umwelttechnologien und speziell der Wasseraufbereitung, sowie kommerzielle Unternehmungen aller Art, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck übereinstimmen, sowie den Erwerb von Immobilien und deren Verwertung auf eigene Rechnung.

Der Gesellschaftszweck beinhaltet ebenso das Erwerben und Halten von Beteiligungen an Gesellschaften im In- und Ausland die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen oder Gerätschaften aller Art im Bereich der Umwelttechnologien im weitesten Sinne entwickeln, herstellen oder vertreiben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt dementsprechend einstimmig die Abänderung des Artikel 2 der Satzung, ab dem heutigen Tage und zwar wie folgt:

" **Art. 2. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft hat als Gesellschaftszweck die Forschung in allen wissenschaftlichen Bereichen, die direkt oder indirekt mit Umwelttechnologien zusammenhängt sowie die daraus folgende Erwirkung von Patentrechten, Markenrechten, Geschmacks- oder Gebrauchsmuster oder alle anderen Arten von geistigem Eigentum; der Erwerb aller Arten von geistigem Eigentum in dem gleichen Bereich.

Die Gesellschaft hat desweiteren als Gesellschaftszweck den Vertrieb von Gerätschaften, Projektierung von Energieanlagen aller Art im Bereich der Umwelttechnologien und speziell der Wasseraufbereitung, sowie kommerzielle Unternehmungen aller Art, die direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck übereinstimmen, sowie den Erwerb von Immobilien und deren Verwertung auf eigene Rechnung.

Der Gesellschaftszweck beinhaltet ebenso das Erwerben und Halten von Beteiligungen an Gesellschaften im In- und Ausland die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen oder Gerätschaften aller Art im Bereich der Umwelttechnologien im weitesten Sinne entwickeln, herstellen oder vertreiben."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt einstimmig die Gesellschaftsbezeichnung in "Robex Business A.G." abzuändern und dementsprechend die Abänderung des Artikels 1 erster Satz der Satzung, ab dem heutigen Tage und zwar wie folgt:

" **Art. 1. Form, Bezeichnung, Sitz und Dauer.** Zwischen den Vertragsparteien und solchen die es noch werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "ROBEX BUSINESS A.G." gegründet."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass sämtliche Aktien der ROBEX BUSINESS A.G. (anciennement ROBEX SOCIETE ANONYME HOLDING) sich im Besitz der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes TAEWAE S.A.H, vorbenannt befinden.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt einstimmig Artikel 4 wie folgt ab zuändern:

" **Art. 4. Verwaltung.** Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der „einziger Verwalter“ genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäß Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen."

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist befugt, alle notwendigen oder zweckdienlichen Maßnahmen zur Realisierung des Gesellschaftszweckes vorzunehmen; alles, was nicht gesetzlich oder aufgrund der vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, liegt in seinem Kompetenzbereich.

Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben. In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnis in Hinblick auf die laufende Geschäftsführung und die Vertretung gänzlich oder teilweise an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführern oder andere Vertreter (Aktionäre oder Nichtaktionäre) delegieren.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem - nach vorheriger Zustimmung der Generalversammlung - jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet:

Falls mehrere Aktionäre vorhanden sind: durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters

Im Falle eines einzigen Aktionärs: durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters."

Sechster Beschluss

Soweit dies notwendig ist, erklärt die Generalversammlung sämtliche Verwalter, den Vorsitzenden des Verwaltungsrates sowie die Kontenkommissare mit sofortiger Wirkung zu widerrufen.

Siebter Beschluss

Gemäss neuem Artikel 4 der Satzung ernennt die Generalversammlung mit sofortiger Wirkung als einzigen Verwalter Herrn Roy REDING, Rechtsanwalt, geboren am 17. Juli 1965 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1330 Luxemburg, 40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Herr Roy REDING verpflichtet die Gesellschaft gegenüber Drittpersonen unter allen Umständen, jedwellige Bankgeschäfte einbezogen, durch seine alleinige Unterschrift.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung bestimmt dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tag auf folgende neue Adresse festgelegt wird:

40 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxemburg.

Die Kosten und sonstigen Auslagen im Zusammenhang mit dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Reding, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 31 juillet 2009. Relation: RED/2009/919. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 20. August 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009117539/158.

(090141657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

**Mikado Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. "Mikado Management S.A.H.).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 91.867.

L'an deux mille neuf,

Le onze août,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MIKADO MANAGEMENT S.A.H.", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le instrumentaire, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 370 du 4 avril. 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 91.867.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant à Bofferdange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société en société anonyme de gestion de patrimoine familial.

2. Modification de la dénomination sociale en "MIKADO MANAGEMENT S.A." et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts dans les versions française et anglaise, pour leur donner la teneur suivante:

Version française

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MIKADO MANAGEMENT S.A."."

Version anglaise

"There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "MIKADO MANAGEMENT S.A."."

3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, dans les versions française et anglaise, pour leur donner la teneur suivante:

Version française

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF."

Version anglaise

"The exclusive object of the company, to the exclusion of any commercial activity, shall be the acquisition, holding, management and realisation of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and, on the other, of cash and assets of any nature whatsoever held in an account.

Financial instrument within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements shall be deemed to mean a) all transferable and other securities, including in particular shares and other securities equivalent to shares, interests in companies and collective investment undertakings, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, savings certificates and commercial paper, b) instruments conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by way of subscription, purchase or exchange, c) financial futures and securities giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments, d) all other securities representing rights of ownership, debts receivable or transferable securities, e) all instruments relating to underlying financial assets, to indexes, to raw materials, to precious materials, to foodstuffs, metals or commodities, to other goods or risks, f) claims relating to the various items enumerated in subparagraphs a) to e) or rights in respect of or relating to those various items, whether such financial instruments are materialised or dematerialised, transferable by book entry or by manual transfer, or are bearer or registered securities, or endorsable or non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

In general, the company may take all measures of supervision and control and carry out any operation or transaction which it considers to be necessary for or conducive to the attainment and development of its corporate object in the widest sense, provided that the company does not interfere in the management of the interests which it holds, remaining at all times within the limits of the law on SPF."

3. Modification de l'article douze des statuts, version française et anglaise, pour lui donner la teneur suivante;

91015

Version française

"Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents statuts, il est fait référence à la loi sur les sociétés et à la loi sur les SPF."

Version anglaise

"For all matters not covered by a specific provision of the present Articles of Incorporation, reference is made to the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, and to the Law on SPF."

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société d'une société holding en une société de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "MIKADO MANAGEMENT S.A.", et décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, dans les versions française et anglaise des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (alinéa un).**

Version française

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MIKADO MANAGEMENT S.A."

Version anglaise

There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "MIKADO MANAGEMENT S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, dans les versions française et anglaise, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.**

Version française

La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Version anglaise

The exclusive object of the company, to the exclusion of any commercial activity, shall be the acquisition, holding, management and realisation of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, and, on the other, of cash and assets of any nature whatsoever held in an account.

Financial instrument within the meaning of the Law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements shall be deemed to mean a) all transferable and other securities, including in particular shares and other securities equivalent to

shares, interests in companies and collective investment undertakings, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, savings certificates and commercial paper, b) instruments conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by way of subscription, purchase or exchange, c) financial futures and securities giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments, d) all other securities representing rights of ownership, debts receivable or transferable securities, e) all instruments relating to underlying financial assets, to indexes, to raw materials, to precious materials, to foodstuffs, metals or commodities, to other goods or risks, f) claims relating to the various items enumerated in subparagraphs a) to e) or rights in respect of or relating to those various items, whether such financial instruments are materialised or dematerialised, transferable by book entry or by manual transfer, or are bearer or registered securities, or endorsable or non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

In general, the company may take all measures of supervision and control and carry out any operation or transaction which it considers to be necessary for or conducive to the attainment and development of its corporate object in the widest sense, provided that the company does not interfere in the management of the interests which it holds, remaining at all times within the limits of the Law on SPF."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.**

Version française

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents statuts, il est fait référence à la Loi sur les sociétés et à la Loi sur les SPF.

Version anglaise

For all matters not covered by a specific provision of the present Articles of Incorporation, reference is made to the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to the Law on SPF."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, F. Ferron, A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2009. Relation: LAC / 2009 / 34049. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009117540/163.

(090141677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.257.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and nine, on the second of September.

Before Us Maitre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 1 September 2009,

(the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141 058, incorporated pursuant to a deed of the undersigned dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210

of 10 September 2008, amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 30 July 2009, not yet published.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR2,279,875 by an amount of EUR22,875 to an amount of EUR2,257,000 by the cancellation of 183 ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR2,279,875 (two million two hundred seventy-nine thousand eight hundred and seventy-five euro) represented by 18,239 (eighteen thousand two hundred and thirty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR22,875 (twenty-two thousand eight hundred and seventy-five euro) to an amount of EUR2,257,000 (two million two hundred and fifty-seven thousand euro) represented by 18,056 (eighteen thousand and fifty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 183 (one hundred and eighty-three) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR22,875 (twenty-two thousand eight hundred and seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 18,056 (eighteen thousand and fifty-six) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR2,257,000 (two million two hundred and fifty-seven thousand euro) represented by 18,056 (eighteen thousand and fifty-six) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le deux septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Mathilde Ostertag, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1 septembre 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte du notaire instrumentaire du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 du 10 septembre 2008, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo Wersandt du 30 juillet 2009, non encore publié.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR2.279.875 par un montant de EUR22.875 à un montant de EUR2.257.000 par voie d'annulation de 183 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR2.279.875 (deux millions deux cent soixante dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 18.239 (dix-huit mille deux cent trente-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR22.875 (vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR2.257.000 (deux millions deux cent cinquante-sept mille euros) représenté par 18.056 (dix-huit mille cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 183 (cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR22.875 (vingt-deux mille huit cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S. à r.l. détient 18.056 (dix-huit mille cinquante-six) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR2.257.000 (deux millions deux cent cinquante-sept mille euros) représenté par 18.056 (dix-huit mille cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35978. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009117546/112.

(090141232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

ProLogis Spain XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.571.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117634/17.

(090141479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Peinture De Lorenzi Ed. et Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 98, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.960.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117626/10.

(090141579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 32, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 28.104.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117625/10.

(090141576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Quainton Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117594/10.

(090141257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Tin Tin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.984.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le dix août,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

2) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

représenté par Monsieur Jean FABER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juillet 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TIN TIN S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai de chaque année à neuf heures quarante-cinq, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jean FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Monsieur Claude FABER, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine,

On the tenth day of August,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

1.- Mr Jean FABER, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2.- Mr Claude FABER, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

represented here by Mr Jean FABER, previously named,

by virtue of a proxy given under private seal on

which proxy, after having been signed ne "varietur", shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, have established as follows the Articles of Incorporation joint stock of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation ("société anonyme") under the name of "TIN TIN S.A.".

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may take up and grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes a some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The company commits to indemnifying each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

But the decisions such as investing, financing, taking engagement, lien, montage, guarantee, and any other encumbrance on the company shall be approved by the shareholder.

The corporation is committed towards third parties by the joint signatures of any two directors.

Art. 6. The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The chairman of the board may be appointed for the first time by the extraordinary general meeting.

Art. 7. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The corporations's financial year shall begin on the first day of January and shall end on the thirty-first day of December.

The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and end on the thirty-first day of December two thousand and nine.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Wednesday of the month of May at 9.45 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had -knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 12. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Jean FABER, previously named, one hundred fifty-five shares	155
2.- Mr Claude FABER, previously named, one hundred fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about two thousand euro (EUR 2,000.00).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three:

The following persons are appointed directors:

a) Mr Jean FABER, "licencié en sciences économiques", residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Ms Jeanne PIEK, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mr Lionel CAPIAUX, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and fifteen.

2.- The number of auditors is set at one:

Has been appointed auditor:

"REVILUX S.A.", a "société anonyme", having its registered office in L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and fifteen.

3.- The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 août 2009. Relation: LAC / 2009 / 33065. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009117576/266.

(090141429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société PHARAON S.A. (la "Société"), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 2731 du 10 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 362 du 18 février 2009, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 142594.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain BORDAGE, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Ismael HAJJAR, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président pris le notaire d'acter que:

I L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions de l'actionnaire unique, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 3.335.780,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent cinquante-six mille neuf cent dix-sept Euros (EUR 2.156.917,-) à cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 5.492.697,-) et ce par la création de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt (3.335.780) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les "Nouvelles Actions").

2.- Accepter la souscription de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt (3.335.780) nouvelles actions, ayant une valeur nominal de un euro (EUR 1,-) chacune par LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED et d'accepter le paiement en totalité pour ces actions par un apport en nature à la Société portant sur vingt-huit (28) actions de SANTOPO B.V., une private limited company (société à responsabilité limitée), régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Dam 7, 1012JS Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 24297784 et ayant une valeur nette totale de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 3.335.780,-).

3.- Modifier et de refondre complètement l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.1. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 5.492.697,-) représenté par cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept (5.492.697) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et entièrement libérée.

4. Divers.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 3.335.780,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent cinquante-six mille neuf cent dix-sept Euros (EUR 2.156.917,-) à cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 5.492.697,-) et ce par la création de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt (3.335.780) actions ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les "Nouvelles Actions").

Le montant de l'apport de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 3.335.780,-) pour les Nouvelles Actions sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Souscription et Paiement

Ensuite, LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED,

représentée par Monsieur Fabio GASPERONI, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant,

déclare souscrire à trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt (3.335.780) nouvelles actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer en totalité la valeur de chacune de ces nouvelles actions, par un apport en nature portant sur 28 actions de SANTOPO B.V., une private limited company (société à responsabilité limitée), régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Dam 7, 1012JS Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 24297784, ayant une valeur totale de trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt Euros (EUR 3.335.780,-) ("Apport").

Le souscripteur déclare (i) que l'Apport est fait sur la base d'un contrat daté du

qui restera annexé au présent acte, dans lequel LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED, a conclu d'apporter vingt huit (28) actions de SANTOPO B.V. à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, en date du 21 juillet 2009, qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

L'associé unique décide d'accepter ladite souscription et paiement en nature et d'allouer trois millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingts (3.335.780) nouvelles actions à LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED comme entièrement libérées.

Troisième résolution

En vue de refléter les résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 5.492.697,-) représenté par cinq millions quatre cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-sept (5.492.697) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et entièrement libérée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à EUR 3.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise, sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of PHARAON S.A., a public limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the replaced notary on 15 October 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 2731 of 10 November 2008, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the replaced notary on 233 December 2008, published in the Mémorial number 362 of 18 February 2009, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B.142594 (the "Company")

The meeting is presided by Mr Romain BORDAGE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Isamel HAJJAR, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as ballot judge Mr Fabio GASPERONI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I- The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II- As appears from the attendance list, that all shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The Sole Shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regulary constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To increase the Company's share capital by an amount of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty Euro (EUR 3,335,780.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred fifty-six thousand nine hundred seventeen Euro (EUR 2,156,917.-) up to five million four hundred ninety-two thousand six hundred ninety-seven Euro (EUR 5,492,697.-) by the issue of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty (3,335,780) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

2.- To accept the subscription of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty (3,335,780) new shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, by LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED and to accept the payment in full for such new shares, by LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED, by a contribution in kind to the Company consisting of 28 shares of SANTOPO B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at

Dam 7, 1012JS Amsterdam, The Netherlands and registered with the Chamber of commerce of Amsterdam under number 24297784, having an aggregate net value of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty Euro (EUR 3,335,780.-).

3. To amend and fully restate the article 5.1 of the articles of association of the Company as follow:

" **Art. 5.1. Capital.** The subscribed share capital is set at five million four hundred and ninety-two thousand six hundred ninety-seven Euro (EUR 5,492,697.-) represented by five million four hundred ninety-two thousand six hundred ninety-seven (5,492,697) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, fully paid-up"

4. Miscellaneous.

Upon approbation and discussion, the Sole Shareholder has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty Euro (EUR 3,335,780.-) so as to raise it from its present amount of two million one hundred fifty-six thousand nine hundred seventeen Euro (EUR 2,156,917.-) up to five million four hundred ninety-two thousand six hundred ninety-seven Euro (EUR 5,492,697.-) by the issue of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty (3,335,780) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

The total contribution of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty Euro (EUR 3,335,780.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital.

Second resolution
Subscription and Payment

Then LOMBARD ODIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED,

represented by Mr Fabio GASPERONI, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy,

declares to subscribe to three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty (3,335,780) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1,-) and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares, by a contribution in kind consisting of 28 shares of SANTOPO B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Dam 7, 1012JS Amsterdam, The Netherlands and registered with the Chamber of commerce of Amsterdam under number 24297784, having an aggregate value of three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty Euro (EUR 3,335,780.-) (the "Contribution")

The subscriber states (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated which shall remain annexed to the present deed whereby LOMBARD ODIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED, agreed to contribute twenty eight (28) shares of SANTOPO B.V., to the Company.

The value of the Contribution is described in a valuation report on a contribution in kind established by Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, one July 21, 2009, which shall remain annexed to the present deed, the conclusion (worded in French) of which is the following:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the said subscription and payment in kind and to allot the three million three hundred thirty-five thousand seven hundred eighty (3,335,780) new shares to LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE TRUST (BERMUDA) LIMITED, as fully paid shares.

Third resolution

In order to reflect the previous resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the article 5.1 of the articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5.1. Capital.** The subscribed share capital is set at five million four hundred and ninety-two thousand six hundred ninety-seven Euro (EUR 5,492,697.-) represented by five million four hundred ninety-two thousand six hundred ninety-seven (5,492,697) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each, fully paid-up"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 3,500.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signé: R. BORDAGE, I. HAJJAR, F. GASPERONI et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31980. Reçu soixante-quinze euros (75€)
Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009117579/190.

(090141365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Sloop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.930.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009117636/12.

(090141562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

ProLogis Spain XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.572.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117637/17.

(090141483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Astut Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 86.396.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117635/10.

(090141588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.109.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.493.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of August.

In front of Maître Martine Schaeffer, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Sands" or the "Contributor"),

hereby represented by Mr Raymond Thill, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2007, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 122 dated 16 January 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.493 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 February 2008, published in the Memorial C, number 837 of 5 April 2008.

II.- That the 1,902,189 (one million nine hundred two thousand one hundred eighty-nine) shares of a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 95,109,450 (ninety-five million one hundred nine thousand four hundred fifty United States Dollars) to 95,109,550 (ninety-five million one hundred nine thousand five hundred fifty United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 199,999,900 (one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars), of which USD 10 (ten United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l. of 2 (two) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the share holding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 95,109,450 (ninety-five million one hundred nine thousand four hundred fifty United States Dollars) to 95,109,550 (ninety-five million one hundred nine thousand five hundred fifty United States Dollars) by the issue of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 199,999,900 (one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), of which USD 10 (ten United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable held by the Contributor as described in the contribution agreement dated 27 August 2009 (the "Receivable").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by Sands of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Sands, here represented by Mr. Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by Sands through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The asset contributed is owned by the Contributor and is documented in a balance sheet of the Contributor dated 27 August 2009 (the "Contribution").

The Contribution is composed of the Receivable.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 200,000,000 (two hundred million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 August 2009, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr John Sinkus, employee, with professional address at 80 South Main Street, Hanover, 03755, United States of America;

b) Mr Dominique Robyns, employee, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mr Allan Waters, employee, with professional address at 15, North Balch Street, Hanover, 03755, United States of America;

all represented here by Mr. Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the share holding of the Company is now composed of:

- Sands: 1,902,191 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-one) shares.

The notary acts that the 1,902,191 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-one) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 95,109,550 (ninety-five million one hundred nine thousand five hundred fifty United States Dollars) United States Dollars), represented by 1,902,191 (one million nine hundred two thousand one hundred ninety-one) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand seven hundred (6,700.-) Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg ("Sands" ou "l'Apporteur"),
ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est l'associé unique de "White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte notarié reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 122 du 16 janvier 2008 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 134.493 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière suivant acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2008 publié au Mémorial C numéro 837 du 5 avril 2008.

II.- Que les 1.902.189 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 95.109.450 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille quatre cent cinquante dollars américains) à 95.109.550 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille cinq cent cinquante dollars américains), par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 199.999.900 USD (cent quatre-vingt-dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dollars américains) dont 10 USD (dix dollars américains) seront alloués à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3.- Souscription et paiement par White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l. de 2 (deux) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaisse qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 95.109.450 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille quatre cent cinquante dollars américains) à un montant de 95.109.550 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille cinq cent cinquante dollars américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune (les "Nouvelles Parts"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 199.999.900 USD (cent quatre-vingt-dix millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), dont 10 USD (dix dollars américains) seront alloués à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Apporteur telle que décrite dans le contrat d'apport en date du 27 août 2009 (la "Créance").

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par Sands des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite Sands, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est aussi sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par Sands par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus.

Description de l'apport

L'apport réalisé est détenu par l'Apporteur et est documenté dans un bilan de l'Apporteur daté du 27 août 2009 ("l'Apport").

L'Apport est composé de la Créance.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 200.000.000 USD (deux cent millions dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 26 août 2009, qui sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. John Sinkus, employé, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique;

b) M. Dominique Robyns, employé, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) M. Allan Waters, employé, avec adresse professionnelle au 15, North Balch Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique;

tous représentés par Monsieur Raymond Thill, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Sands: 1.902.191 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-onze) parts sociales.

Le notaire certifie que les 1.902.191 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-onze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 95.109.550 USD (quatre-vingt-quinze millions cent neuf mille cinq cent cinquante dollars américains), représenté par 1.902.191 (un million neuf cent deux mille cent quatre-vingt-onze) parts sociales de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille sept cents (6.700,-) euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2009. LAC/2009/35572. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009117533/231.

(090141309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Bridge Development Corp II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.050.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009117640/12.

(090141560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

ProLogis Spain XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.565.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a été transféré du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représentée par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117639/17.

(090141484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Autonomy II C, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 146.455.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED," having registered office at PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Islands Register of Commerce and Companies under the number 176676,

duly represented by Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present for registration purposes.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "AUTONOMY II C", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 146455, incorporated pursuant to a notarial deed on May 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1252 of June 30, 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to reduce the Company's share capital, by an amount of five thousand US Dollars (USD 5,000.-) (the "Reduced Amount"), so as to bring the share capital from twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.-) down to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by cancellation of two hundred (200) shares with a par value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each currently held by the sole shareholder, and by reimbursement of five thousand US Dollars (USD 5,000.-).

The shareholder decides to confer all necessary powers to the managers of the Company in order to proceed to the cancellation of the shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. Capital. The capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares with a par value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

"AUTONOMY MASTER FUND II LIMITED", établie et ayant son siège social PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

dûment représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société "AUTONOMY II C", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146455, constituée suivant un acte notarié en date du 29 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 20 juin 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq mille US Dollars (USD 5.000,-) (le "Montant Réduit"), de sorte que le capital social est porté du montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,-) à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) par l'annulation de deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25,-) actuellement détenues par l'associé unique et par remboursement de cinq mille US Dollars (USD 5.000,-).

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'annulation des parts sociales.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25,-) chacune".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2009. Relation: EAC/2009/10354. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009117566/92.

(090141387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Loizelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

L'an deux mille neuf,
le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Kuy Ly ANG, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de "LOIZELLE S.A." (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135 808, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 500 du 27 février 2008 dont les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial numéro 828 du 17 avril 2009;

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 27 août 2009, un extrait desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trois millions cent mille Euros (3.100.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR), toutes se trouvant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quinze millions d'Euros (15.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 27 août 2009, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois millions cent mille Euros (3.100.000,- EUR) à cinq millions cent mille euros (5.100.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des vingt mille (20'000) nouvelles actions par l'actionnaire unique "CATON Holdings Ltd", une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Wood-bourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le BVI Company Number 1480413 (le "Souscripteur"), moyennant libération intégral en numéraire pour un montant total de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR).

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le Souscripteur susnommé et libérées intégralement par versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de deux millions d'Euros (2.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de la pièce justificative de souscription et de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les premier et troisième alinéas de l'Article CINQ (5) des statuts sont à modifier en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1). "Le capital souscrit est fixé à cinq millions cent mille euros (5.100.000,- EUR) représenté par cinquante et un mille (51.000) actions aune valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune."

Art. 5. (Alinéa 3). "Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon le cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent mille Euros (5.100.000,- EUR) à quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. L. ANG, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10440. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009117568/70.

(090141380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Valbay International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

In the year two thousand and nine,
on the thirty-first day of August.

Before the undersigned Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101930, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 975, dated 1 October 2004. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed on 29 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1262, dated 01 July 2009.

The meeting is opened at 03.30 p.m. with Mr Olivier KUCHLY, general manager, residing in Luxembourg, in the Chair.

The Chairman designates as secretary Mrs Valérie VICINI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer Mr Christophe JASICA, private employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- the present meeting was duly convened by convening notices sent to all shareholders of the Company in accordance with the Company's articles of incorporation and the law;

- all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;

- the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand seven hundred and fifty nine euro and seventy seven cents (111,759.77 EUR) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred sixty two thousand nine hundred and seventy eight euro and ninety-six cents (1,262,978.96 EUR) to an amount of one million one hundred fifty one thousand two hundred and nineteen euro and nineteen cents (1,151,219.19 EUR) by cancellation of seventy three thousand six hundred and ninety eight (73,698) shares owned by the Company.

2. To set the amount of the Company's corporate capital at one million one hundred fifty-one thousand two hundred and nineteen euro and nineteen cents (1,151,219.19 EUR) represented by seven hundred fifty-nine thousand one hundred and fifty (759,150) ordinary shares and one (1) convertible preferred share with no par value and the amount of the share premium at euro three million two hundred twenty one thousand thirty-nine one cents (3,221,039.01 EUR) thus amount representing the balance, after being reduced in order to compensate the difference between the total redemption price of the seventy three thousand six hundred and ninety-eight (73,698) prementioned shares owned by the Company and the amount of the effective capital decrease.

3. Decision to increase the Company's current share capital of an amount of one million one hundred fifty-one thousand two hundred and nineteen euro and nineteen cents (1,151,219.19 EUR) by an amount of one million three hundred seventy thousand two hundred and twenty-five euro and ninety cents (1,370,225.90 EUR) equivalent to fifteen million Swedish Kroner (SEK 15,000,000.-) using the exchange rate as of 15 July 2009 so as to issue one hundred forty-three thousand eight hundred and thirty-seven (143,837) ordinary shares with no par value.

4. Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation.

5. Miscellaneous.

After having duly considered each item on the agenda, the meeting requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company decide to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eleven thousand seven hundred and fifty-nine euro and seventy-seven cents (111,759.77 EUR) so as to reduce it from its current amount of one million two hundred sixty-two thousand nine hundred and seventy-eight euro and ninety-six cents (1,262,978.96 EUR) to an amount of one million one hundred fifty-one thousand two hundred and nineteen euro and nineteen cents (1,151,219.19 EUR) by way of cancellation of seventy-three thousand six hundred and ninety-eight (73,698) shares with no par value owned by the Company.

Second resolution

The shareholders of the Company decide to set the amount of the Company's corporate capital at one million one hundred fifty-one thousand two hundred and nineteen euro and nineteen cents (1,151,219.19 EUR) represented by seven hundred fifty-nine thousand one hundred and fifty (759,150) ordinary shares and one (1) convertible preferred share with no par value and the amount of the share premium at three million two hundred twenty-one thousand thirty-nine euro and one cent (3,221,039.01 EUR) thus amount representing the balance, after being reduced in order to compensate the difference between the total redemption price of the seventy three thousand six hundred and ninety-eight (73,698) prementioned shares owned by the Company and the amount of the effective capital decrease.

Third resolution

The shareholders of the Company decide to increase the share capital of the company of a total amount of two hundred eighteen thousand one hundred and twenty-two euro and forty-eight cents (218,122.48 EUR) by issuing one hundred forty-three thousand eight hundred and thirty-seven (143,837) new ordinary shares with no par value, each share having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders.

The one hundred forty-three thousand eight hundred and thirty-seven (143,837) new ordinary shares are subscribed and entirely paid up by contributions in cash together with a share premium in an aggregate amount of one million one hundred fifty-two thousand one hundred and three euro and forty-two cents (1,152,103.42 EUR), by the following current

shareholders whereas the number of new shares subscribed by each of them as well as the payment in cash of such shares including the paid in share premium are mentioned and moreover described here after:

Name	Number of shares	Share of capital in EUR	Share premium in EUR	Total in EUR
Hans Karlsson	47 862	72,580.62	383,364.32	455,944.94
Pontus Dahlström	31 000	47,010.14	248,303.33	295,313.47
Magnus Wikner	25 473	38,628.68	204,033.25	242,661.93
Carl Palmstierna	20 598	31,235.96	164,985.55	196,221.51
Rosenborgs Securities AB	8 176	12,398.54	65,488.00	77,886.54
Peter Silfverswärd	6 030	9,144.23	48,299.00	57,443.23
Lars Jarbrand	2 589	3,926.10	20,737.34	24,663.44
Sten Hallström	1 144	1,734.83	9,163.19	10,898.02
Olivier Kuchly	750	1,137.34	6,007.34	7,144.68
Anna-Maria Carlsson	147	222.92	1,177.44	1,400.36
Sonja Buric	68	103.12	544.66	647.78
Total	143 837	218,122.48	1,152,103.42	1,370,225.90

The total contribution in cash of one million three hundred seventy thousand two hundred twenty-five euro and ninety cents (1,370,225.90 EUR) will be allocated as follows:

(i) two hundred eighteen thousand one hundred and twenty-two euro and forty-eight cents (218,122.48 EUR) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) one million one hundred fifty-two thousand one hundred and three euro and forty-two cents (1,152,103.42 EUR) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of said contributions have been produced to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

Fourth resolution

The shareholders of the Company decide as a consequence of the preceding resolutions, stating said decrease and increase of capital, to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The issued capital of the Company is set at one million three hundred sixty-nine thousand three hundred forty-one euro and sixty-seven cents (1,369,341.67 EUR) represented by nine hundred two thousand nine hundred eighty-seven (902,987) ordinary shares and one (1) convertible preferred share with no par value."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand one hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the chairman closed the meeting at 3.45 p.m..

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the same persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf,
le trente et un août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "VALBAY INTERNATIONAL S.A.", (ci-après, la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101930, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 Juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1er octobre 2004, numéro 975. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1262 du 1^{er} juillet 2009.

La séance est ouverte à 15.30 heures avec Monsieur Olivier KUCHLY, general manager, demeurant à Luxembourg, en tant que Président.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie VICINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe JASICA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- la présente assemblée générale a été dûment convoquée par avis de convocation envoyés à tous les actionnaires de la Société en conformité avec les statuts de la Société et la loi;
- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte;
- la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent onze millions sept cent cinquante-neuf mille et soixante-dix-sept cents (111.759,77 EUR) afin de le réduire de son montant actuel d'un million deux cent soixante-deux mille neuf cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-seize cents (1.262.978,96) à un montant d'un million cent cinquante et un mille deux cent dix-neuf euros et dix-neuf cents (1.151.219,19 EUR) par annulation de soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix-huit (73.698) actions détenues par la Société elle-même.

2) Décision de fixer le montant du capital social de la Société à un million cent cinquante et un mille deux cent dix-neuf euros et dix-neuf cents (1.151.219,19 EUR) représenté par sept cent cinquante-neuf mille cent cinquante (759.150) actions ordinaires et une (1) action privilégiée convertible sans désignation de valeur nominale et le montant de la prime d'émission à trois millions deux cent vingt et un mille trente-neuf euros et un cent (3.221.039,01 EUR) représentant ainsi le solde, après réduction en vue de compenser la différence entre le prix total du rachat des soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix-huit (73.698) actions prémentionnées détenues par la Société et le montant effectif de la réduction du capital.

3) Décision d'augmenter le capital social de la Société s'élevant à un montant de un million cent cinquante et un mille deux cent dix-neuf euros et dix-neuf cents (1.159.219,19 EUR) d'un montant d'un million trois cent soixante-dix mille deux cent vingt-cinq euro et quatre-vingt-dix cents (1.370.225,90 EUR) équivalent à quinze million de couronnes suédoises (15.000.000,- SEK) suivant le taux de change du 15 juillet 2009 afin d'émettre de cent quarante-trois mille huit cent trente-sept (143.837) nouvelles actions sans désignation de valeur.

4) Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société.

5) Divers

Après avoir dûment examiné chaque élément à l'ordre du jour, l'assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent onze millions sept cent cinquante-neuf mille et soixante-dix-sept cents (111.759,77 EUR) afin de le réduire de son montant actuel d'un million deux cent soixante-deux mille neuf cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-seize cents (1.262.978,96 EUR) à un montant d'un million cent cinquante et un mille deux cent dix-neuf euros et dix-neuf cents (1.151.219,19 EUR) par voie d'annulation de soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix-huit (73.698) actions détenues par la Société elle-même.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société décident de fixer le montant du capital social de la Société à un million cent cinquante et un mille deux cent dix-neuf euros et dix-neuf cents (1.151.219,19 EUR) qui sera représenté par sept cent cinquante-neuf mille cent cinquante (759.150) actions ordinaires et une (1) action privilégiée convertible sans désignation de valeur nominale et le montant de la prime d'émission à trois millions deux cent vingt et un mille trente-neuf euros et un cent (3.221.039,01 EUR) représentant ainsi le solde, après réduction de capital, en vue de compenser la différence entre le prix total du rachat des soixante-treize mille six cent quatre-vingt-dix-huit (73.698) actions prémentionnées détenues par la Société et le montant effectif de la réduction du capital.

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de deux cent dix-huit mille cent vingt-deux euros et quarante-huit cents (218.122,48 EUR) par l'émission de cent quarante-trois mille huit cent trente-sept (143.837) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale, chaque action nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Les cent quarante-trois mille huit cent trente-sept (143.837) actions ordinaires nouvelles seront souscrites et intégralement libérées par des versements en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million

cent cinquante-deux mille cent trois euros et quarante-deux cents (1.152.103,42) par les actionnaires existants, le nombre d'actions nouvelles souscrites par chacun d'eux ainsi que la libération en cash de ces actions nouvelles incluant le paiement de la prime d'émission sont mentionnés et plus amplement spécifiés ci-après:

Nom	Nombre d'actions	Capital social en EUR	Prime d'émission en EUR	Total en EUR
Hans Karlsson	47 862	72.580,62	383.364,32	455.944,94
Pontus Dahlström	31 000	47.010,14	248.303,33	295.313,47
Magnus Wikner	25 473	38.628,68	204.033,25	242.661,93
Carl Palmstierna	20 598	31.235,96	164.985,55	196.221,51
Rosenborgs Securities AB	8 176	12.398,54	65.488,00	77.886,54
Peter Silfverswärd	6 030	9.144,23	48.299,00	57.443,23
Lars Jarbrand	2 589	3.926,10	20.737,34	24.663,44
Sten Hallström	1 144	1.734,83	9.163,19	10.898,02
Olivier Kuchly	750	1.137,34	6.007,34	7.144,68
Anna-Maria Carlsson	147	222,92	1.177,44	1.400,36
Sonja Buric	68	103,12	544,66	647,78
Total	143 837	218.122,48	1.152.103,42	1.370.225,90

Le montant total versé en numéraire d'un million trois cent soixante-dix mille deux cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix cents (1.370.225,90 EUR) sera alloué comme suit:

(i) deux cent dix-huit mille cent vingt-deux euros et quarante-huit cents (218.122,48 EUR) seront alloués au capital social de la Société et (ii) un million cent cinquante-deux mille cent trois euros et quarante-deux cents (1.152.103,42 EUR) seront alloués au compte prime d'émission.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de ces apports ont été présentés au notaire soussigné qui les constate expressément.

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société décident en conséquence des résolutions précédentes, constatant la prédite réduction et augmentation de capital, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art 5. (Premier alinéa). "Le capital émis de la Société est fixé à un million trois cent soixante-neuf mille trois cent quarante et un euros et soixante-sept cents (1.369.341,67) représenté par neuf cent deux mille huit cent quatre-vingt-sept (902.987) actions ordinaires et une (1) action privilégiée convertible sans désignation de valeur nominale."

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 15.45 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, V. VICINI, C. JASICA, M. SCAHEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 septembre 2009. Relation: EAC/2009/ 10441. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009117569/232.

(090141376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

LASC International Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.218.

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par-devant Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Serge CYFERMAN, né le 24 mars 1960 à Sarreguemines, gérant de société, demeurant au 13, rue de la Tuilerie, F-57910 Neufgrange, ici représenté par Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "LASC International Investment S.à r.l.", ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146218, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 du 9 juin 2009, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 5.012.500,-) par la création et l'émission de cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Libération

- Monsieur Serge CYFERMAN, prénommé déclare souscrire quatre millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze (4.944.595) parts sociales et décide de les libérer entièrement par l'apport à la Société de cent vingt-trois mille cinq cent treize (123.513) actions de la société "SECYVEST", une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 119, rue du Maréchal Foch, F-57200 Sarreguemines, inscrite au RCS de Sarreguemines sous le n°434 430 823,.

- Madame Anne GOSSE, épouse CYFERMAN, née le 13 juin 1963 à Sarreguemines, demeurant au 13, rue de la Tuilerie, F-57910 Neufgrange, ici représentée par Monsieur Bertrand LEYDER, prénommé, en vertu d'une procurations sous seing privé, ci-annexée, déclare souscrire cinquante-cinq mille quatre cent cinq (55.405) et décide de les libérer entièrement par l'apport à la Société de mille trois cent quatre-vingt-quatre (1.384) actions de la société "SECYVEST", prénommée.

Les différents apports sont évalués à la somme de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

Les documents justificatifs de la souscription et de l'existence de l'apport en nature ont été présentés au notaire soussigné.

Il résulte d'une déclaration signée par les souscripteurs datée du 12 août 2009 que les actions apportées en nature sont libres de tout gage et garantie et qu'il n'existe aucun obstacle à leur libre transfert à la Société. Cette déclaration restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme de cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 5.012.500,-) représenté par cinq millions douze mille cinq cents (5.012.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. LEYDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2009. Relation: EAC/2009/10039. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009117517/58.

(090141600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Bridge Development Corp II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.050.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009117638/12.

(090141561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Bridge Development Corp II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.050.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009117641/12.

(090141559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

ProLogis Spain XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.184.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009117642/17.

(090141487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 202, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Extrait du Conseil d'administration du 30.06.2009

Changement d'adresse des mandataires

L'adresse de M. Bayram ANKARALI, Administrateur et Directeur Général est dorénavant l'adresse professionnelle située au 202, Z.I. Schéleck II, L-3225 BETTEMBOURG.

L'adresse de Messieurs Kursat ORAL et Hakan KANLI et de Mesdames Marie-Paule WEBER et Catherine ZAGO, Délégués à la gestion journalière de la société est dorénavant l'adresse professionnelle située au 202, Z.I. Schéleck II, L-3225 BETTEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 10 septembre 2009.

Bayram ANKARALI
Directeur Général

Référence de publication: 2009117985/18.

(090141785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mai 2009

En date du 22 mai 2009, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle nomme M. François-Xavier GENNETAIS, avec adresse professionnelle au 3, avenue Hoche, F-75008 Paris et M. Andius TEIJGELER, avec adresse professionnelle au 10 Gustav Mahlerlaan, NL-1082PP Amsterdam,

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Bernard WESTER et Stefane CORSALETTI;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société Ernst & Young;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ABN AMRO Multi-Manager Funds
Didier LAMBERT

Référence de publication: 2009117979/19.

(090141879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Monaghan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.484.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 août 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Eddy DÔME de son poste de gérant de la Société avec effet au 31 Août 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Christophe Davezac né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 Août 2009.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009118021/19.

(090141737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

BTM Foot International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 31A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.733.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2009.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privée en date du 10 septembre 2009, que l'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur TUTUMLU TANHAN Bayram de son mandat d'administrateur délégué.

L'assemblée a nommé à l'unanimité aux fonctions d'administrateur délégué Monsieur Saifi Messaoud né le 02 octobre 1968 à Mont Saint Martin (France) demeurant à F-54620 Beuville, 2, rue Léon Blum, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme
BTM FOOT INTERNATIONAL
Signature

Référence de publication: 2009117984/16.

(090141803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pradel S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 82.625.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 août 2009

Première résolution

L'Assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Eddy DÔME de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 Août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires nomme José Correia né le 4 Octobre 1971 à Palmeira Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009118019/19.

(090141742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.139.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 août 2009

Première résolution

L'Assemblée générale des actionnaires accepte la démission de Eddy DÔME de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 Août 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires nomme José Correia né le 4 Octobre 1971 à Palmeira Braga (Portugal), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009118023/19.

(090141729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Luxreno Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.251.

Monsieur Yaghma Abdolhossein (matr. 1980 08 25 019), demeurant à 22 rue des Carrefours à L-8015 Strassen, déclare par la présente céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit ces 50 parts sociales de la société susmentionnée à Monsieur Aldo Farrazzano, demeurant 3, rue Rangwee à L-2412 Luxembourg, qui lui les acceptent moyennant le prix global 1550 euro, somme que le cédant accepte avoir reçu du cessionnaire, ce dont bonne et valable quittance.

La répartition actuelle des parts se compose comme ci-dessous:

Mr Aldo Farrazzano 100 parts

TOTALITE: 100 PARTS

Fait à Luxembourg le 01.08.09 en autant d'exemplaires que de parties. Aldo Farrazzano / Yaghma A.

Référence de publication: 2009118001/16.

(090142005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Crolux Shipping Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.097.

EXTRAIT

Le 02 avril 2009 s'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire au siège social de la société, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission du commissaire-aux-comptes, à savoir COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n° 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat;

2. L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire-aux-comptes la société Partners Services S.A. sise à 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009118022/19.

(090141936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

South Wind Chartering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 août 2009

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a, entre autres, accepté la démission de Monsieur Christian LIEDTKE en qualité d'administrateur et a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Jens-Holger SCHULZ demeurant professionnellement à Schlachte 22, D-28195 BREMEN, cooptée par une décision du conseil d'administration dont l'extrait du procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 11 février 2009 sous le N° L090024075.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOUTH WIND CHARTERING S.A.
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009118025/19.

(090141942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

E-Carat SA, Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.332.

—
Extrait des minutes du Conseil d'Administration tenu au siège social de la Société le 4 septembre 2009 à 11h30

Le conseil d'administration décide de nommer DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, pour les comptes se clôturant au 31 décembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait conforme
L'agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009117987/16.

(090141741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

—
Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 316 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé, la société sous rubrique a déposé les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle des ces comptes de sa société mère, à savoir la société Millipore Corporation, au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à l'appui de ses comptes annuels au 31 décembre 2008, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009117998/19.

(090142166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Colle Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.703.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2009

Quatrième résolution.

L'assemblée décide de renouveler le conseil d'administration actuellement en place jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2015, à savoir:

Monsieur Marc COLLE, Administrateur délégué, demeurant professionnellement 152, route de Longwy L-4831 RODANGE.

Monsieur Marc GANIER, Administrateur, demeurant 4, le verger Glaubiving F-57600 FOLKLING.

91047

Madame Olga COLLE, Administrateur, demeurant 58, rue Maréchal Foch F-54720 LEXY.

Signatures.

Référence de publication: 2009117999/16.

(090142107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

KPI Residential Property 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 114.519.

—
EXTRAIT

Par les résolutions du 2 septembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- la démission de M. Wolfgang Barg en date du 1^{er} septembre 2009 en tant que gérant unique de la société est acceptée,
- M. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle-Zélande), domicilié professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg est nommé gérant unique de la société pour un mandat d'une durée indéterminée,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009118000/19.

(090142029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Le Domaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.488.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 21 juillet 2009 à 14.00 heures à Luxembourg

Conformément à l'article 10 des statuts coordonnés, l'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Philippe PERIN, demeurant 22, rue de Differdange, F-57840 OTTANGE pour une durée de un an.

Pour copie certifiée conforme

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY / UNION FINANCIERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE

Nasir ABID - Etienne GILLET / Nasir ABID - Ali SHERWANI

Référence de publication: 2009118003/13.

(090141945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg et de Madame Katusca Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

- L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg le 4 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009118006/20.

(090141982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

M.A.V.J. S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 118.085.

—
Assemblée générale extraordinaire du 31/05/2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mai

1. Monsieur Marcelino Andrade Alves, ouvrier, né à Nossa Senhora de Ajuda/Fogo (Cap Vert), le 9 juin 1966, demeurant à L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck,

associé unique de la société à responsabilité limitée M.A.V.J. S.à r.l, ayant son siège social à L-3850 SCHIFFLANGE, 72-80, av. de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 2006

a constitué une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Démission du gérant:

1. Monsieur Marcelino Andrade Alves, gérant administratif, né à Nossa Senhora de Ajuda/Fogo (Cap Vert), le 9 juin 1966, demeurant à L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck, associé unique de la société à responsabilité limitée M.A.V.J. S.à r.l. accepte la démission du gérant. Monsieur Marcelino Andrade Alves, ouvrier, né à Nossa Senhora de Ajuda/Fogo (Cap Vert), le 9 juin 1966, demeurant à L-3737 Rumelange, 46, rue Henri Luck.

Fait à Schifflange, le 31/05/ 2009.

Monsieur Marcelino Andrade Alves.

Référence de publication: 2009118013/21.

(090141800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Stemel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.392.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 août 2009

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009118062/22.

(090142229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Forester S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.306.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la Société en date du 25 août 2009 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Nomination en qualité d'administrateur, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2014, de:

- Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois au sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg représentée par M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mutua (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois au sous le numéro B 41.471, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg représentée par M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Fides (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois au sous le numéro B 41.469, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg représentée par M. Robert van't Hoef, né le 13 septembre 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

A dater du 25 août 2009, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

Manacor (Luxembourg) S.A.

Fides (Luxembourg) S.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Forester S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009118069/32.

(090142155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Horizon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.706.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 septembre 2009

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Monsieur Fabio GAGGINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HORIZON FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009118060/23.

(090142250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.483.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale
des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 septembre 2009*

1. La cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 4 novembre 2008 a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009118059/23.

(090142260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

**Boutique du Monde S.A., Société Anonyme,
(anc. Boutique Tiers Monde).**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 6, rue Génistre.
R.C.S. Luxembourg B 16.942.

—
L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOUTIQUE TIERS MONDE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 août 1979, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 276 du 28 novembre 1979. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 19 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 78 de 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Berthe BRAUN-LUDWIG, sans état particulier, demeurant à L-1871 Luxembourg, 13, rue Pierre Kohner.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Renée ESTGEN-MERTENS, pensionnée, demeurant à L-3355 Leudelange, 160, rue de la Gare.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fernande SCHAACK-RASQUIN, employée privée, demeurant à L-3327 Crauthem, 20, rue des Champs.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination en BOUTIQUE DU MONDE S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Adoption d'une durée illimitée pour la Société.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
4. Modification de l'article 5 des statuts.
5. Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 6 des statuts.
6. Suppression de l'article 9 des statuts.
7. Modification du 3^{ème} alinéa de l'article 11 des statuts.
8. Modification de l'article 13 des statuts.
9. Renumerotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en BOUTIQUE DU MONDE S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BOUTIQUE DU MONDE S.A."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la durée de la Société sera désormais illimitée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital société est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6. (deuxième alinéa).** En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article neuf des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article onze des statuts comme suit:

" **Art. 11. (troisième alinéa).** Chaque action donne droit à une voix."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

" **Art. 13.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale qui désignera à cette occasion un ou plusieurs liquidateurs."

Neuvième résolution

Suite à la suppression de l'article neuf des statuts, l'Assemblée décide de renuméroter les articles subséquents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. BRAUN-LUDWIG, R. ESTGEN-MERTENS, F. SCHAACK-RASQUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33932. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118430/83.

(090142536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Terminator IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.481.

L'an deux mille neuf.

Le deux septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TERMINATOR IP S.A., avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146.481 (NIN 2009 2209 645),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1256 du 30 juin 2009,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trente (30) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Terence Ian DAWSON, administrateur de société, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Luxembourg.

2.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Mondorf-les-Bains à Luxembourg et de fixer la nouvelle adresse à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase). Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. I. DAWSON, M. FUNCK, J.-P. FRANK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 03 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1247. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 09 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009118427/53.

(090142984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Etab Engineering GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 61.237.

Auszug aus der Anteileabtretung vom 17. August 2009

Es geht aus einer Anteileabtretung vor Notar Roger ARRENSDORFF mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf vom 22. Mai 2009, betreffend die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ETAB ENGINEERING GmbH, mit Sitz zu L-5555 Remich, 6, place du Marche, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 61.237, folgendes hervor:

1) Artur SPURK, Elektromeister, wohnhaft zu D-66780 Rehlingen/Siersburg, Am Mühlenweg 16, erklärt andurch unter der gesetzlichen Gewähr Rechtens abzutreten an Kevin SPURK, Student, wohnhaft zu D-64283 Darmstadt, Adelongstraße 2, dreißig (30) Anteile der vorgenannten Gesellschaft ETAB ENGINEERING GmbH, zum Preise von siebentausend vierhundertvierzig Euro (7.440.- EUR).

2) Hagen KELLER, Ingenieur, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34 und Artur SPURK, vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer genannter Gesellschaft, um im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannte Abtretung anzunehmen und sie entbinden den Zessionar von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklären sie daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretung aufhalten könnten.

3) Die Anteilhaber Hagen KELLER, Artur SPURK und Kevin SPURK, vorgenannt, geben ihr Einverständnis zu der hiervoor gemachten Abtretung.

4) Nach gegenwärtiger Anteileabtretung ist das Gesellschaftskapital wie folgt zugeteilt:

Zeichnung

- Hagen KELLER, vorgenannt, sechzig Anteile	60
- Artur SPURK, vorgenannt, dreißig Anteile	30
- Kevin SPURK, vorgenannt, dreißig Anteile	30
Total: Einhundertzwanzig Anteile	120

Enregistré à Remich, le 20 août 2009. REM/2009/1069. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 septembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009118390/34.

(090142957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

United Patrimonium S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.268.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 9 septembre 2009

L'Administrateur Unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, 9/09/2009

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009118382/13.

(090141717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Entomos S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.095.

Il résulte d'un courrier adressé à la société ENTOMOS S.A, que la société FIDEOS, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 02 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009118378/11.

(090141715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.395.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Citco Holdings Denmark ApS, a company incorporated and existing under the laws of Denmark, having its registered office at 14, Holbersgade, DK-1057 Copenhagen, Denmark, registered under number 21842672 (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms Eliane DEJARDIN BOTHELHO, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on August 17, 2009,

which proxy after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (ii) incorporated following a notarial deed passed on 12 June 2006, published in the Mémorial C, n°1638 on 30 August 2006, amended by virtue of a notarial deed passed on 31 December 2007, published in the Mémorial C, n°604 on 11 March 2008, notably to increase the corporate capital from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 36,412,500.- (thirty-six millions four hundred twelve thousand five hundred euro), (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-117395 and (iv) the corporate capital of which is currently set at EUR 36,412,500.- (thirty-six millions four hundred twelve thousand five hundred euro) represented by 1,456,500 (one million four hundred fifty-six thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;

2 Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

" **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also provide assistance in any kind or form including, without limitation, grant guarantees and mortgage, pledge, encumber and generally grant security over all or over some of its assets, to guarantee and/or secure its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of companies member of the same group of companies."

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, the latter signed together with Us, Notary, this original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the Sole Shareholder, this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party, it is stated that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Citco Holdings Denmark ApS, une société constituée et existant sous les lois du Danemark, ayant son siège social à 14, Holbersgade, DK-1057 Copenhague, Danemark, immatriculée sous le numéro 21842672 ("l'Associé Unique"), ici représentée par Maître Eliane DEJARDIN BOTELHO, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée le 17 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg (i) ayant son siège social à 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié reçu le 12 juin 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n°1638 le 30 août 2006, modifié par acte notarié daté le 31 décembre 2007, publié au Mémorial C, sous le numéro n°604 le 11 mars 2008 en vue, notamment, d'augmenter le capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 36.412.500,- (trente-six millions quatre cent douze mille cinq cents euros), (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-117395 et (iv) dont le capital social est actuellement fixé à EUR 36.412.500,- (trente-six millions quatre cent douze mille cinq cents euros) représenté par 1.456.500 (un million quatre cent cinquante-six mille cinq cents) parts ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (la "Société").

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 2 des statuts de la Société;

2 Divers;

a demandé au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Résolution unique:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

" **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations."

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut aussi fournir toute sorte d'assistance, sous quelque forme que ce soit, en ce compris, mais sans que cette liste ne soit limitative, accorder des garanties personnelles et hypothéquer, gager, grever de sûretés et, de manière générale, créer des garanties réelles, sur tout ou partie de ses actifs, pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de sociétés faisant partie du même groupe de sociétés".

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de l'Associé Unique le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de l'Associé Unique, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. DEJARDIN BOTELHO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10571. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009118418/111.

(090142612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Socotec Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 210.000,00.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 26.097.

—
*Extrait du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2009*

Renouvellement des membres du Conseil de Gérance

Sont réélus et élu membres du Conseil de Gérance, pour une durée de deux années, expirant lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Sont réélus:

- Jean Louis VESPIGNANI, demeurant 2, Rue des Wades F-57070 ST JULIEN LES METZ
- Franck OLAGNOL, demeurant 23, allée de Saint Hubert F-78610 AUFFARGIS

Est élu:

- Hervé MONNET, demeurant 4, rue Jean Dupuis F-92320 CHATILLON

N'est pas réélu:

- Jacques RONGIER, demeurant 19, rue d'Arqueil F-77176 NANDY

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne au Gérant Jean-Louis VESPIGNANI, tout pouvoir pour accomplir les formalités consécutive aux décisions de la présente Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.45 heures.

Lecture faite, le procès-verbal a été signé par le Gérant.

J.L. VESPIGNANI

Le Gérant

Référence de publication: 2009115035/27.

(090138382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.134.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

—
En date du 28 mai 2009, l'associé unique WM Caleta (Gibraltar) Limited, avec siège social au 19, Burns House, Town Range, Gibraltar, a cédé l'entière part de ses 5.544.818 parts sociales de catégorie A et l'entière part de ses 2.460.566 parts sociales de catégorie B à White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., avec 5.544.818 parts sociales de catégorie A et 2.460.566 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009114106/16.

(090137877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.
